

Image not found or type unknown



Droit d'hebergement pour les jours fériés

Par **nessgallais**, le **11/05/2015** à **14:28**

bonjour

le weekend prochain est un weekend ou ma fille va chez son père. Il doit la récupérer le vendredi à 18h.

Le problème est que jeudi est férié donc il veut la récupérer mercredi soir. Notre jugement stipule que le droit d'hebergement s'étend si un jour férié succède ou précède un weekend d'hebergement mais la le vendredi n'est pas férié donc je voulais savoir si je suis dans mon droit de garder ma fille et de lui la laisser le vendredi comme prévu.

Merci de votre aide.